



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE JEUDI LE 17 FÉVRIER 2022, 18H31
Visioconférence Zoom

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

17.02.21.031

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 9 février 2022 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

- La résolution pour demander une subvention dans le cadre de la politique du développement du territoire ;
 - La résolution pour mandater la Firme Construction Geoffrey Jacques & Fils Inc. pour la construction de la phase 3 du projet aménagement d'un espace public externe ;
- Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

17.02.21.032

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la Politique du développement du Territoire pour un projet visant l'aménagement d'un espace public externe de l'édifice municipal, phase 3 ;
- **QUE** la Municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ;
- **QUE** le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉE

17.02.21.033

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME CONSTRUCTION GEOFFREY JACQUES ET FILS INC. POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PUBLIC EXTERNE – PHASE 3

ATTENDU QUE le conseil municipal veut engager la phase 3 du projet d'aménagement public externe, la construction de pergolas ;

ATTENDU la soumission reçue le 8 février 2022 de la firme Construction Geoffrey Jacques et Fils Inc. ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil mandate la firme Construction Geoffrey Jacques et Fils Inc. pour la construction de pergolas, jusqu'à montant de 23 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

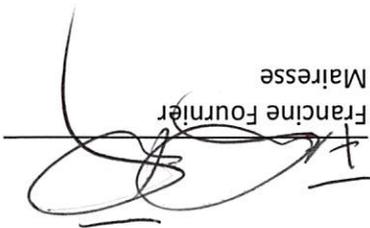
LEVÉE DE LA SÉANCE

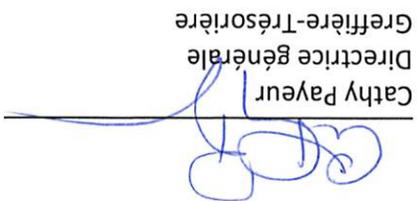
L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h36.



N° de résolution
ou annotation

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier
Mairesse


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière